



Objet : Règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Madame, Monsieur,

Vous recevrez durant le 1^{er} trimestre 2026, la redevance 2026 pour votre contribution au service public de gestion des déchets, ainsi que le montant des levées supplémentaires éventuelles effectuées en 2025 (vous pouvez consulter vos levées sur le site www.ecocito.com). Je vous rappelle que **seuls les propriétaires** sont destinataires de ce courrier et **seuls ces derniers** recevront la facture de la redevance des ordures ménagères (pour les ménages) et devront donc l'acquitter. Pour les logements collectifs, les gestionnaires sont concernés.

Afin de faciliter le règlement de vos factures, trois moyens de paiement, vous sont proposés:

- Le prélèvement automatique (prélèvement en 3 fois)
- Le TIPI (paiement en une seule fois, sécurisé via internet)
- Le paiement par chèque, ou par virement ou en numéraire (paiement en une seule fois).

Si vous optez pour le prélèvement automatique (mode de paiement gratuit, pratique, sûr et résiliable à tout moment), vous voudrez bien compléter le mandat de prélèvement SEPA (cf verso), sans oublier d'y apposer votre signature, et nous le retourner, accompagné d'un RIB **récent** au format BIC/IBAN

Avant fin janvier 2026
Au SMICTOM Centre-Ouest 35
5 ter, rue de Gaël - 35290 SAINT MEEN LE GRAND

Le premier prélèvement interviendra à compter du 15 avril 2026 les autres prélèvements seront effectués vers le 15 juin 2026 et vers le 1^{er} octobre 2026.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes considérations les plus distinguées.

Le Président,

Hubert GUINARD

Verso : mandat de prélèvement





MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : REDEVANCE ORDURES MENAGERES

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez PLOERMEL COMMUNAUTE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de PLOERMEL COMMUNAUTE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR67ZZZ577409

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom, prénom : Adresse Code postal : Ville : Pays : FRANCE	Nom: PLOERMEL COMMUNAUTE Adresse PLACE DE LA MAIRIE Code postal : 56800 Ville : PLOERMEL Pays : FRANCE
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) DENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)	
<u>Type de paiement</u> : Prélèvement / 3 échéances – A partir de 2026	
Signé à : Si Le (JJ/MM/AAAA) :	ignature :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE RECENT (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par PLOERMEL COMMUNAUTE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec PLOERMEL COMMUNAUTE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général de Protection des Données.